



Affiché le 11-04-2023

ARRETE N° 72/T/2023

Retiré le .....

DÉPARTEMENT DU HAUT RHIN  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LB

*Au coeur du Bassin Potassique*

## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM

**VU** les articles L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L 411-1 et R 411-1 et suivants du Code de la Route,

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

**VU** la demande de Monsieur Pascal GRINGER représentant la Société des transports en commun de l'Agglomération Mulhousienne « SOLEA » en date du 28 mars 2023,

**VU** les travaux de renouvellement de la couche de roulement prévus sur la RD 429 du 11 avril au 12 mai 2023,

**CONSIDERANT** qu'en raison de ces travaux, il y a lieu de favoriser la circulation des bus SOLEA dans les rues de l'Île de France et Bretagne pour des raisons de sécurité,

## A R R E T E

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Afin de favoriser la giration et la circulation des bus SOLEA, l'arrêt et le stationnement des véhicules motorisés seront interdits **du 27 avril au 28 avril 2023** dans les rues suivantes :

➤ rue de Bretagne , de l'intersection rue Albert Schweitzer / rue de Bretagne jusqu'à l'intersection rue de Bretagne / rue de Picardie , des deux côtés de la chaussée.

➤ rue de l'Île de France , de l'intersection route de Soultz / rue de l'Île de France jusqu'à l'intersection rue de l'Île de France / Place de la Libération.

**ARTICLE 2** : La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 24 novembre 1967 par les soins de la Ville de Wittenheim.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

.../...



Article 4  
Article 5

**ARTICLE 4 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera transmis à la Société des transports en commun de l'Agglomération Mulhousienne « SOLEA », 97 rue de la Mertzau - 68100 MULHOUSE et une copie adressée à :

- Madame la Procureure de la République - 21 Ave Robert Schuman - 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Commandant de Police - BP 95 - 68273 WITTENHEIM CEDEX
- Monsieur le Médecin Chef du SAMU-CH E. MULLER – 20 Ave du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – [cis.wittenheim@sdis68.fr](mailto:cis.wittenheim@sdis68.fr),
- M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER

WITTENHEIM, le 4 avril 2023

Pour le Maire  
L'Adjoint au Maire Délégué



Joseph WEISBECK